AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-8-75 079068

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

26 Août 1975 - Bulletin Technique n° 50

EUDEMIS DE LA VIGNE

Le troisième vol d'Eudémis, qui avait débuté à la fin de la seconde décade d'août, est devenu important au cours de ces derniers jours dans les foyers traditionnels du Bordelais et du Bergeracois.

Les premières éclosions de chenilles vont avoir lieu incessamment. En conséquence, un traitement est à prévoir, dès réception du présent bulletin, dans les parcelles ayant subies les dégâts de la deuxième génération. Dans les autres parcelles, n'intervenir que lorsque la présence de jeunes chenilles sera decelée sur au moins 10 % des grappes.

Dans les départements des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, le vol est encore faible et le traitement peut être reporté à la fin de cette semaine.

Choisir l'un des insecticides conseillés dans notre bulletin n° 45 du 10 Juillet en respectant les délais légaux d'utilisation avant récolte (fénitrothion, méthidathion, phosalone : 15 jours, malathion : 7 jours).

BOTRYTIS DE LA VIGNE

Nous rappelons aux viticulteurs qui ont entrepris le programme classique de lutte contre la pourriture grise que le quatrième et dernier traitement doit être envisagé au plus tard trois semaines avant la récolte.

Utiliser un pulvérisateur pneumatique en traitement dirigé sur les grappes. Pour les cépages précoces, cette pulvérisation pourra être associée à celle qui est préconisée ci-dessus contre l'Eudémis.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Dans les vignobles attaqués par le Black-rot et ceux situés à proximité de vignes abandonnées, des contaminations pourraient se produire au cours de la période pluvieuse actuelle. Dans ces situations seulement, il est nécessaire d'exécuter une pulvérisation fongicide dans les prochains jours.

.../...

P132

CIRPHIS SUR MAIS

Les attaques se poursuivent sur maïs enherbés dans les Landes et les Pyrénées Atlantiques. La lutte doit être limitée aux parcelles les plus atteintes et dans lesquelles une importante proportion de jeunes chenilles est observée. Dans les parcelles où l'on observe une majorité de chenilles âgées, la nymphose va intervenir au cours des prochains jours et de ce fait la rentabilité du traitement n'est pas assurée. Il est probable que la prochaine génération se développera sur prairies et gazons. Un avis ultérieur pour les régions concernées indiquera la date d'apparition des jeunes chenilles et la technique de lutte.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie et
L'Ingénieur des Travaux Agricoles,

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Aquitaine"

J. TOUZEAU - P. TISSE

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX - Directeur Gérant : L. BOUYX